

PRÉVENTION, RÉOLUTION DES CONFLITS : LES TOUAREGS AU MALI

Par Zeinabou Mohamed Ali

I. Introduction :

L'évocation du mot conflit renvoie à un différend entre deux ou plusieurs protagonistes. Le concept de conflit désigne les contestations, les compétitions, les disputes, les tensions et les chocs manifestés entre des forces sociales.

"Un conflit est une interaction directe et ouverte entre des parties dans laquelle les actions de chaque partie ont pour but d'inhiber la réalisation des objectifs ou buts de leurs adversaires" (H. Jonathan Turner, *The Structure of Sociological Theory*, The Dorsey Press, Chicago, 1974, p. 179).

De nos jours, la gestion des conflits en Afrique est devenue une préoccupation courante de nos communautés, de nos autorités politiques et administratives.

II. Les conflits : cas des Touaregs du Mali (région de Tombouctou)

Au Mali et d'une manière générale en Afrique, l'autorité traditionnelle est compétente pour la résolution des problèmes au niveau familial, tribal, clanique ou du village. Son efficacité repose sur le respect de la dignité humaine, de nos us et coutumes.

A. Les conflits : Ils sont nombreux et variés :

- Conflits entre personnes,
- Conflits entre communautés,
- Conflits entre Etats.

Les motifs sont également variés :

- Conflits d'intérêts entre individus, communautés, pays ;
- Conflits liés à l'exercice du pouvoir (abus d'autorité) ;
- Conflits nés d'un désir de changement de la gouvernance pour plus de justice, d'égalité, de démocratie.

B. Prévention des conflits

LITIGES	PREVENTION
1 CHEFFERIE	<p>Dans chaque village / fraction, il y a une consultation et un système consensuel pour désigner le chef : proposition, accord tacite) ; le chef est issu du milieu culturel, il est d'une bonne ascendance parentale, d'un clan au passé glorieux, intelligent, ouvert au dialogue, objectif, ferme. Il doit être une personne qui respecte l'égalité, qui rassemble toute la communauté. D'une façon générale une personne qui a le maximum de vertu pour pouvoir assumer ce rôle.</p>
2. LITIGES CHAMETRES	<p>Le terroir est géré par une assemblée de notables présidée par le chef de tribu.</p> <p>Chaque famille a ses champs bien délimités et les exploite selon le droit coutumier. Les nouvelles attributions de parcelles à l'intention des étrangers, par exemple sont soumises à l'appréciation du chef de tribu.</p>
3. LITIGES DE PATURAGES	<p>A l'exception d'éleveurs possédant des bourgoutières en vertu des conventions pré-coloniales (régime foncier de Sékou Amadou au Macina) ou coloniales, les pasteurs maliens n'ont pas la velléité de posséder les pâturages naturels. La règle a toujours été le bon voisinage, l'interdépendance et l'exploitation des ressources disponibles.</p> <p>Les autorités traditionnelles interviennent lors des crises de sécheresse (rareté des pâturages, de l'eau. Les bergers étrangers, les voyageurs sont accueillis à bras ouvert en 6^e région du Mali. On leur donne la priorité, cette solidarité est ferme .</p> <p>Le conseil de village ou de fraction est saisi en cas d'empiètement d'agriculteurs sur les pâturages et les couloirs de passages d'animaux. Qu'advient-il avec la décentralisation ? Une politique harmonieuse en la matière est indispensable.</p>
4.LITIGES D'ANIMAUX	<p>Les éleveurs reconnaissent leurs animaux grâce à la couleur de leur pelage et aux marques pyrogravées sur certaines parties du corps : les joues, la croupe, le flanc, les pattes etc.</p>
5. LITIGES AUTOURS DES POINTS D'EAU	<p>Si le puits est privé, la priorité naturellement, revient au propriétaire. Puis viennent les amis, les voisins.</p> <p>Puits communs, pompes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans un village, il y a un responsable qui

	<p>réglemente l'accès et veille aux mesures d'hygiène.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chez les éleveurs nomades, on place des fourches autour de chaque puits – Les membres d'une grande famille utilisent la même fourche, en définissant le calendrier d'usage. <ul style="list-style-type: none"> - Les voyageurs ont la priorité - L'éleveur de passage à la priorité - Accès aux mares, lacs rivières : des couloirs pour animaux sont aménagés, en cas d'existence de champs autour de ces points d'eau.
<p>6. LITIGES SYLVICOLES HALIEUTIQUES</p>	<p>Au Sahel, l'exploitation de l'environnement (pâturage, cueillette de fruits, bois et charbon de bois) se fait librement.</p> <p>On garde cependant une distance de 4 à 5 km entre les campements, une manière de se réserver une aire propre de séjour.</p> <p>En 2^e, 3^e, 4^e Régions, le terroir villageois, avant même la décentralisation est exploité selon des modalités propres à chaque communauté : bosquets privés, cueillettes (karité) organisées ; la pêche en rivière et dans les mares voisines des villages est organisée à des périodes données.</p> <p>Les Associations d'exploitants forestiers (chasseurs, bûcherons, pêcheurs) siègent à tout moment pour dissiper les conflits).</p>

Règlement des conflits

En milieu africain, l'arbre à palabres, le Tougouna, le cercle de thé d'un notable de fraction sont des opportunités d'échanges : après les salutations d'usage, on s'informe de l'état de santé des parents, des voisins, des difficultés inhérentes à la vie en commun, des actualités émanant du pouvoir central.

Le renseignement est très important dans nos sociétés : on s'informe à l'occasion des rencontres aux foires hebdomadaires, du passage d'un marchand ambulant, pendant les retrouvailles autour des points d'eau (puits, rivières). Il permet l'appréciation des événements et la réaction appropriée : mesure à prendre ou résolution d'un conflit.

Le choix d'un médiateur est la première tâche : c'est souvent une autorité traditionnelle du milieu appartenant au clan familial ou a un ami influent. En plus des qualités évoquées plus haut l'intermédiaire doit être discret, neutre, plein d'humilité. Son langage doit être courtois, persuasif.

Il faut mettre à profit les relations de bon voisinage, de parente, de cousinage pour atténuer les dissensions entre les individus.

Il n'y avait pas de mariage entre Peulh noble et forgeron (tabou), mais lorsque deux peulhs nobles s'affrontent et qu'un forgeron s'interpose, le conflit cesse aussitôt ⁽¹⁾ Chez les Touareg la fraternité de lait, de voisinage ancien, de relation historique (Ehaf en Tamacheq) ; la parenté (Témét en

Tamacheq), le cousinage (Téchédit, Taboubacha en Tamacheq) traduisent la fraternité, la confiance, la cohésion sociale.

- Le cousinage « à plaisanterie » ou réel est également un facteur de rapprochement entre les tribus :
- Cousinage entre un Kel Antessar et El Gawinine (Tribus de la région de Tombouctou)
- Cousinage entre Kel Antessar et Chamanammas (des tribus de Tombouctou et Gao)
- Cousinage entre Idnane et Kel Razzaf (fractions des Régions de Tombouctou et Gao, Kidal etc.)
- Mettre à profit la religion << on ne doit pas garder plus de 3 jours de rancune à l'égard d'un frère musulman>>.
- Pendant les événements qui ont secoué tout dernièrement le Nord du Mali, les populations tout au long de la rébellion ont sauvé les relations d'unité, de confiance, de tolérance, d'hospitalité, contre la xénophobie, le racisme.
- La communauté d'intérêt entre le village de Hammakouladji et les Touareg de Tin Houker autour de leur périmètre rizicole.
- La coopération entre l'Association des bouchers de Tombouctou et les fournisseurs Touareg (un laissez-passer pour ces derniers pour circuler à Tombouctou pendant la rébellion de 1991-1996).
- La Protection des Maures et Touareg à Bonni et à Hombori, contre les exactions des forces de sécurité et milice populaire, par chefferies traditionnelles.
- La protection des Maures, Touaregs à Sikasso, Ségou, lors des troubles par les autorités traditionnelles.
- Le Mali avait une vieille tradition de paix, d'hospitalité qui est actuellement menacée,

Il sera bien de faire renaître et protéger ces valeurs positives qui constituent un capital social pour le Mali.

(1) La paix de Tombouctou par R.E Poulton et Ibrahim Ag Youssouf p.17.

Comment procèdera la médiation?

Le Médiateur ira par étapes, au besoin en mobilisant des intermédiaires (notables, griots, leaders religieux, associations des chasseurs, de femmes).

Oui, il ne faut pas écarter les femmes. Elles exercent une influence sur leurs maris dont elles louent le courage, la bravoure et flétrissent la lâcheté, l'incapacité. Les chansons de bravoure leurs sont dédiées.

Le Médiateur rencontre habituellement d'abord séparément les antagonistes ; Il ira d'une partie à l'autre en présentant et en simplifiant les griefs. Il les écouterait patiemment, les aidera à bien formuler leurs plaintes, les débarrasseront de tout détail superflu. Il mettra en exergue ce qui est positif.

Il suggérera à la faveur d'une lueur d'apaisement, un arrangement en vue de normaliser les relations.

L'objectif de la démarche est d'amener les intéressés à dégager un compromis.

Généralement, on aboutit à des solutions conformes à la loi, aux us et coutumes.

L'administration les tolère et les entérine sans problème.

Les communautés ont d'ailleurs intérêt à régler pacifiquement leurs problèmes, pour éviter les fastidieuses et coûteuses démarches judiciaires.

Il y a certes des limites, car certains litiges font appel à une technique spéciale. Alors les autorités traditionnelles apaisent les tensions et renvoient les plaignants devant le cadî (Juge en droit musulman) ou devant le juge de paix de la circonscription administrative.